

Infos CAPEB

13

N° 132 | JANVIER 2023

NUMÉRO SPÉCIAL

Nos victoires 2022



Entre la CAPEB et MAAF PRO une histoire de CONFIANCE !

Assureur historique
des artisans du
bâtiment, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Éditorial

Chères adhérentes, chers adhérents,

En ce mois de janvier, permettez-moi de vous souhaiter tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite professionnelle pour 2023. Que cette nouvelle année nous apporte collectivement paix et fraternité, sérénité et prospérité.

En 2023, comme toujours, la CAPEB jettera toutes ses forces dans la bataille pour défendre les intérêts des artisans du bâtiment. C'est en effet sa mission première : accompagner et représenter ces derniers pour obtenir de meilleures conditions d'épanouissement, de croissance et de réussite professionnelles.

En 2022, la CAPEB a remporté de nombreuses victoires qui ont pour objectif de faciliter la vie des artisans, les aider à s'adapter aux transitions écologiques, énergétiques ou réglementaires, assouplir les conséquences d'un contexte national et international, qui fragilise l'économie.

En 2023, la CAPEB des Bouches-du-Rhône poursuit sa transformation et s'ancre résolument dans l'avenir.

En 2023, la CAPEB 13 poursuit sa transformation et s'ancre résolument dans l'avenir. La réflexion interne entamée en 2022, a permis de redéfinir son ambition syndicale. La feuille de route claire qui en résulte crée les conditions d'un syndicalisme moderne, proche des préoccupations de ses adhérents, pour plus d'énergie collective et de visibilité des savoir-faire.

Cette ambition renouvelée se déploiera prochainement au sein d'un nouveau siège moderne et accessible à tous. En effet, des locaux rénovés, mieux adaptés et situés stratégiquement au cœur du territoire métropolitain, accueilleront bientôt l'équipe administrative, les élus et tous les adhérents, dans des conditions optimales.

Le permis de construire de ce nouveau siège, déposé en 2022, est attendu dans le courant du premier trimestre 2023. Ce calendrier ouvre la perspective d'un déménagement en 2024/2025. Une autre belle victoire à venir !



Je veux ici saluer le courage dont les artisans font preuve en ces temps difficiles. Quels que soient les aléas, les contraintes liées aux crises qui s'enchaînent, je veux vous dire toute ma détermination et celle de la CAPEB 13 à servir avec énergie, les intérêts des petites entreprises du bâtiment.

Ce nouveau numéro de CAPEB Infos vous invite à découvrir nos victoires et les combats menés pour les obtenir.

Très belle année à tous,

PATRICIA BLANCHET-BHANG
Présidente CAPEB 13

*Ensemble, plus forts
pour défendre l'artisanat !*



ENSEMBLE, ACHETONS MIEUX, ÉCONOMISONS +



- + De 89 fournisseurs partenaires
- + Jusqu'à 60% d'économies sur vos charges d'entreprise
- + Un espace dédié pour gérer vos consommations et mesurer vos économies
- + De 500 études tarifaires personnalisées/an

Pour en savoir plus, contactez votre conseillère Christolyne Pigeon :
06 69 93 72 27 / christolyne.pigeon@hapluspme.com

En partenariat avec



Sommaire

La CAPEB, la force d'un réseau	7
UNE REPRÉSENTATIVITÉ INCONTESTÉE • L'ÉNERGIE DU BÂTIMENT	

////////////////////////////////////

DOSSIER

NOS VICTOIRES ET COMBATS 2022

Formation : la CAPEB sécurise l'avenir des artisans	9
NOS VICTOIRES « FORMATION » • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Déchets et Responsabilité Élargie du Producteur Bâtiment : la RSE au cœur de la CAPEB	10
REP : UN REPORT BIENvenu • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Vêtements professionnels WPC, la qualité au meilleur prix	12
WPC, UN NOUVEAU PARTENAIRE DE CHOIX POUR LA CAPEB	

Pénurie et hausse du coût des matériaux : la CAPEB sur le pont !	16
CRÉATION D'UN COMITÉ DE CRISE BTP • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Zones à Faibles Émissions : trop de difficultés pour les artisans	17
ZFE DANS LES TERRITOIRES • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Marchés publics : faciliter l'accès des petites entreprises de l'artisanat	19
MIEUX ACCOMPAGNER LES ARTISANS DU BÂTIMENT • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Prêts Garantis par l'État (PGE) : simplifier le remboursement des artisans du BTP	20
UNE RENÉGOCIATION BIENvenue • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

Social : l'engagement de la CAPEB récompensé par de belles victoires	21
NOS VICTOIRES « SOCIAL » • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

CEE et qualification RGE chantier par chantier : des dispositifs en évolution	22
NOS VICTOIRES « CEE & RGE » • FOCUS SUR NOTRE TERRITOIRE	

////////////////////////////////////

Rédaction administration :

CAPEB 13 • Maison des Artisans • 7, boulevard Pèbre • 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 333 • Fax 0 491 765 541 • www.capeb13.fr

Rédaction : CAPEB 13

Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206

Dépôt légal : janvier 2023

Création graphique : www.studiob-design.fr

Impression : JF Impression (04 67 27 34 11)

Crédits photos : Sophie Vernet, Alain Courtillat, AdobeStock, CAPEB, CAPEB 13



ALPES PROVENCE



PROFESSIONNELS
-DU BÂTIMENT-

Nos experts vous accompagnent dans
tous vos projets **professionnels et personnels***

POUR EN SAVOIR +

CONTACTER VOTRE INTERLOCUTRICE PRIVILÉGIÉE:



Sophie Nicola

Responsable Partenariats

sophie.nicola@ca-alpesprovence.fr

06 22 75 92 68



partenaire de la



*Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Création 01/2020 Glanum.

La CAPEB, la force d'un réseau

La CAPEB est le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment. Représentative de l'ensemble des entreprises du secteur, l'organisation professionnelle agit exclusivement pour la défense des TPE et PME, grâce à un réseau puissant et structuré.

UNE REPRÉSENTATIVITÉ INCONTESTÉE

Les arrêtés 2021 de représentativité patronale pour le secteur du bâtiment confirment la place incontestée de la CAPEB dans le monde syndical.

En 2022, le syndicat obtient en effet deux victoires notables :

- la majorité absolue au sein des entreprises employant jusqu'à dix salariés, lui octroyant ainsi un droit d'opposition dans ce secteur ;
- la vice-présidence des Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE), conjointes au Bâtiment et Travaux publics.



Des missions au service des entreprises artisanales du bâtiment

La CAPEB défend, représente, assure la promotion et accompagne les entreprises artisanales au plus près des territoires et de leurs attentes. Grâce à ses antennes régionales et départementales, les artisans du bâtiment trouvent informations et conseils sur les enjeux techniques et professionnels de leurs métiers.

Bon à savoir!

La CAPEB, 1^{ère} organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes, tous secteurs confondus.



DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE, LA CAPEB EST PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL, COMPRENANT QUATRE BASSINS D'EMPLOI : MARSEILLE-AUBAGNE, PAYS D'AIX, SALON-ÉTANG-DE-BERRE, CAMARGUE-ALPILLES.

LA CAPEB, L'ÉNERGIE DU BÂTIMENT

- 60 000 adhérents, dans tous les territoires.

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises (96 % des entreprises du bâtiment) ;
- 375 000 entreprises (dont 152 000 micro-entreprises) n'emploient aucun salarié ;
- 170 000 emploient moins de 10 salariés ;
- 516 000 salariés, soit 47 % du secteur du bâtiment ;
- 52 200 apprentis formés ;
- 46 % du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment.





APAS



Les œuvres sociales des salariés du Bâtiment & des Travaux Publics

L'APAS PROVENCE c'est **4 Assistantes Sociales** à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, ou vous apporter un soutien financier ponctuel ...

N'hésitez pas à les contacter !

Marseille : Mme RODRIGUES 06 03 41 79 26

Toulon : Mme DISCINI 04 94 93 07 64

Nice : Mme BONNET 06 11 53 93 59

Gap : Mme TORRES 06 20 00 56 99

N'oubliez pas toutes les prestations proposées par notre Association **pour vos enfants, petits et grands !**

L'allocation « garde des jeunes enfants », centre aéré, activités culturelles ou sportives, le soutien scolaire ou l'aide aux études supérieures.

Pensez aussi à faire vos demandes de participation « vacances familles » dès votre retour !



En cette période si particulière, toute notre équipe est mobilisée pour vous apporter son soutien et son aide, et ce, quelle que soit votre problématique.

N'hésitez pas à consulter notre site www.apasprovence.com ou appelez-nous au 04.91.49.91.33

Très bonne rentrée à tous !

Vitaminez votre communication !



Studio B, agence

**de communication visuelle arlésienne,
vous accompagne dans l'élaboration
de tous vos outils.**

IDENTITÉ VISUELLE

Logotype,
image de marque,
enseigne, ...

COMMUNICATION PAPIER

Plaquette, dépliant,
catalogue, ...

PUBLICITÉ

Annonce presse,
habillage
de véhicule,
signalétique, ...

COMMUNICATION DIGITALE

Site web, boutique
en ligne, réseaux sociaux, ...

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Organisation globale, stand, salon, ...



studio B

* DESIGN GRAPHIQUE POUR
COMMUNICATION VITAMINÉE

04 90 96 39 04 - www.studiob-design.fr -  

Formation : la CAPEB sécurise l'avenir des artisans

La CAPEB accompagne les artisans du bâtiment à monter en compétence et sécuriser leur avenir. Le syndicat offre des conseils et des formations diversifiées, correspondant aux besoins réels. Les victoires obtenues au niveau national, se déclinent concrètement dans les territoires.

ARTISANS ET CONJOINTS COLLABORATEURS : MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS

Pour favoriser le développement de la formation des artisans et des conjoints collaborateurs, la CAPEB a milité et obtenu une augmentation significative des montants des prises en charge des formations par le FAFCEA, devenu le seul interlocuteur des artisans au 1^{er} septembre 2022.

FEEBAT, UNE REVALORISATION DES CONTRIBUTIONS AUX FORMATIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En vue de réduire le reste à charge des modules FEEBAT les plus coûteux pour les chefs d'entreprise, en particulier pour les énergies renouvelables (hors photovoltaïque), la CAPEB a obtenu une revalorisation des cofinancements accordés aux formations FEEBAT pour les professionnels du Bâtiment et ce jusqu'en fin 2025.

CONSTRUCTYS, LA GOUVERNANCE PARITAIRE EST DE RETOUR

La CAPEB a contribué à la remise en place de la gouvernance paritaire de Constructys-OPCO de la Construction et obtenu les présidences des sections professionnelles paritaires Bâtiment et alternance dédiées aux 190 000 TPE de moins de 11 salariés qui adhèrent à l'OPCO. En 2023, la CAPEB occupera à son tour la vice-présidence de l'OPCO.

DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES : UN ACCOMPAGNEMENT BIENVENU POUR LES TPE !

La CAPEB a convaincu les pouvoirs publics d'accompagner les très petites entreprises dans leur prise en main de la plateforme de dématérialisation des factures, en lançant un guide pratique à leur attention ainsi qu'une campagne d'information.

APPRENTISSAGE : DES AIDES PROLONGÉES EN 2022

La CAPEB a obtenu la prolongation jusqu'à fin 2022, de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti et la mise en œuvre, par le CCCA-BTP, d'une aide financière de 100 euros pour les apprentis en 2022-2023.

DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) DES MÉTIERS DU BÂTIMENT ACTUALISÉS

Les représentants de la CAPEB ont achevé la mise à jour des CAP et mentions complémentaires dans tous les métiers du bâtiment afin de les faire évoluer au regard des besoins des entreprises et des marchés.

focus sur

NOTRE TERRITOIRE

La plateforme maformationbatiment.fr

La CAPEB 13 propose une offre de formations professionnelles via un réseau de conseillers de proximité et des informations sur les fonds et dispositifs de financements. Cet outil est développé dans seulement quatre régions, dont Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en est l'un des membres fondateurs.

Rencontre avec Sébastien Barles, adjoint au Maire de Marseille, délégué à la transition écologique

Organisée le 23 janvier 2022 à Marseille, les matériaux biosourcés ou dédiés à l'écoconstruction ont été évoqués.



Déchets et Responsabilité Élargie du Producteur Bâtiment : la RSE au cœur de la CAPEB



La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est au centre des actions de la CAPEB. Producteurs, transporteurs, collecteurs, négociants : à présent, tous ont l'obligation de s'inscrire sur la plateforme TRACKDECHETS pour la gestion des déchets dangereux.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) BÂTIMENT : UN REPORT BIENVENU !

Dans le cadre de la mise en place d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dans le secteur du Bâtiment, la CAPEB a obtenu du Gouvernement un report de l'entrée en vigueur de la REP au 1^{er} janvier 2023, et de manière progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2026 (au lieu du 1^{er} janvier 2022).

La CAPEB a également obtenu :

- ▀ le maillage territorial des points de collecte à 10 km en moyenne du chantier ou de l'entreprise, avec si besoin l'implantation de nouvelles installations et extension des horaires d'ouverture aux professionnels ;
- ▀ la collecte directe dans les entreprises qui stockent leurs déchets de chantier avec prise en charge de 80 % des coûts ;

- ▀ la simplification du bordereau de dépôt des déchets CERFA ;
- ▀ la suppression de l'obligation de détailler dans les devis de travaux, toutes les éco-participations des produits et matériaux.

**DERNIÈRE MINUTE !
LA CAPEB OBTIENT LES
REPORTS DU PAIEMENT
DE L'ÉCO-CONTRIBUTION ET
DES SERVICES ASSOCIÉS,
DONT LA REPRISE SANS FRAIS
DES DÉCHETS TRIÉS
AU 1^{ER} MAI 2023.**

focus sur NOTRE TERRITOIRE

▪ Gestion des déchets : la CAPEB PACA et la CAPEB 13 sur la même longueur d'onde

En 2022, la CAPEB 13 et la CAPEB régionale se sont régulièrement impliquées dans les groupes de travail « Déchets et économie circulaire » animés par la Région Sud. Dans ce cadre, et concernant les problématiques de gestion des déchets, la CAPEB Provence-Alpes-Côte d'Azur a construit une approche commune avec les CAPEB départementales.

▪ Porter la parole de la CAPEB via une participation assidue aux réunions

- Territoire du Pays d'Aubagne (Auriol le 21 janvier);
- Marchés publics (Marseille le 1^{er} février).
En lien avec la Région Sud.

▪ Organisation de réunions

Track déchets, un outil numérique de traçabilité des déchets, développé par le Ministère de la Transition écologique (Marseille le 3 février en visioconférence) animée par CHIMIREC, acteur incontournable des métiers de collecte et de traitement des déchets.



18 CHEFS D'ENTREPRISE FORMÉS

▪ Réunions à venir (1^{er} trimestre 2023)

- La REP (Responsabilité Élargie du Producteur) Bâtiment (Marseille le 31 janvier);
- Le réemploi des matériaux avec RAEDIVIVA, association de promotion de la filière du réemploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille le 7 février).

Bon à savoir!

LES COLLECTES DES DÉCHETS DE PEINTURE EN 2023

LE 10 FÉVRIER

TOLLENS (AIX-EN-PROVENCE)

LE 14 AVRIL

ZOLPAN (AUBAGNE)

LE 23 JUIN

BTP CFA (ARLES)

LE 15 SEPTEMBRE

CAPEB (MARSEILLE)

LE 20 OCTOBRE

ZOLPAN (VITROLLES)

LE 15 DÉCEMBRE

TOLLENS (MARSEILLE)



1 COLLECTE = 6 ENTREPRISES EN MOYENNE



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Collecte des déchets, la CAPEB aussi!

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CAPEB a mis en place sa toute première collecte de déchets de peinture au sein de ses locaux le 23 septembre.

Six collectes de déchets de peinture ont également été organisées auprès de différents distributeurs du département ainsi qu'au BTP CFA d'Arles.



Vêtements professionnels WPC, la qualité au meilleur prix

WPC, UN NOUVEAU PARTENAIRE DE CHOIX POUR LA CAPEB

Afin de permettre à chaque artisan d'acheter ses tenues de chantiers personnalisées aux meilleurs prix, la CAPEB a négocié un partenariat gagnant / gagnant avec le spécialiste du vêtement professionnel « WPC ».

20 % DE REMISE SUR TOUTE LA COLLECTION!

Que ce soit en ligne, par mail ou dans leur showroom à Aubagne, votre numéro d'adhérent vous permettra une remise immédiate de 20% sur l'ensemble des collections.

Nous avons effectué une première sélection des indispensables de nos métiers à tarifs préférentiels, avec un double Logo Capeb / votre entreprise pour demeurer encore et toujours « plus forts ensemble ».



WearPro Collection

Habille les professionnels®

GAMME 100 % COTON

VESTE ET PANTALON

- 100% coton | 350 g/m²
- Une paire de genouillère offerte avec ce pantalon
- Pantalon multi-poches et tissu classé UPF 40+ pour bloquer 90% des rayons UV
- Veste de la taille S à 3XL
- Pantalon de la taille 38 à 48

T-SHIRT COTON

- 100% coton | 170 / 180 g/m²
- Maille jersey, bande de propreté d'épaule à épaule, double surpiqure aux manches et au bas du vêtement, coupe classique
- T-shirt de la taille S à SXL

La veste

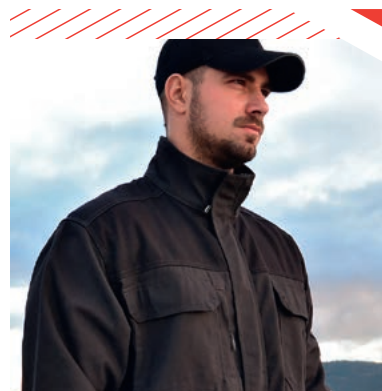
26,50 € HT

Le pantalon

48,28 € HT

Le t-shirt

10,24 € HT



SECTEUR INDUSTRIEL,
BTP, SECOND OEUVRE...

VESTE & PANTALON

- 60% coton | 40% polyester | 300 g/m²
- Revêtement cordura sur les genoux, poignets et ceinture réglables, robuste et fonctionnel, multi-poches
- Veste de la taille XS à 3XL
- Pantalon de la taille S à XL

La veste

37,90 € HT

Le pantalon

37,90 € HT



BLOUSON

- Ripstop 100 % polyester pongé enduit PVC | 300 g/m²
- Doublure taffetas 100 % polyester | 60 g/m²
- Coutures étanches, manches amovibles
- Blouson de la taille S à 2XL

Le blouson

41,40 € HT



POLAIRE

- 100 % polyester | 280 g/m²
- Col montant et fermeture zip en nylon, deux poches intérieures latérales avec fermeture zip, poignet et bas avec biais élastiques
- Polaire de la taille S à 3XL

La polaire

15,20 € HT



BLOUSON & PANTALON DE PEINTRE

- 65 % polyester | 35 % coton | 200 g/m²
- Blouson avec col chemise et fermeture éclair en nylon cachée, deux poches plaquées poitrine avec fermeture éclair en nylon, poignets élastiques, fermeture en scratch à la ceinture et élastique sur les côtés
- Blouson de la taille 50 à 66
- Pantalon droit avec deux poches italiennes, une poche arrière passepoilée boutonnée avec patte, une poche mètre, élastique à la ceinture, passants, fermeture à bouton et braguette à fermeture éclair
- Pantalon de la taille 38 à 60

Le blouson

28,00 € HT

Le pantalon

20,60 € HT



POLO

- 100 % coton | 180 g/m²
- Bande de propreté au col, cutures renforcées aux épaules pour une meilleure tenue, plaquette 3 boutons ton sur ton
- Polo de la taille S à 3XL

Le polo

15,42 € HT



SWEAT-SHIRT

- 80 % coton | 20 % polyester | 280 g/m²
- Col rond, taille et poignets en bord-côte coton / Lycra®, bande de propreté en jersey ton sur ton d'épaule à épaule
- Sweat-shirt de la taille S à 4XL

Le sweat-shirt

20,22 € HT



**OLYMPIC
LOCATION**



adhérents
de la **CAPEB**
vous bénéficiez de
tarifs préférentiels !

VOTRE PARTENAIRE CAPEB 13 POUR VOS BESOINS EN LOCATIONS DE VÉHICULES
COURTES, MOYENNES ET LONGUES DURÉES



★ **100 % Made in Provence** ★

12 AGENCES EN PROVENCE

Votre interlocuteur dédié :

commercial@olympiclocation.com - 06 62 300 823

TOOLSTATION

VOTRE SAVOIR-FAIRE MÉRITE LES BONS OUTILS



POUR LES ARTISANS

UNE ADRESSE INCONTOURNABLE !

TOOLSTATION AUBAGNE

72 AVENUE DE JOUQUES
Z.I. LES PALUDS
13400 AUBAGNE

DU LUNDI AU VENDREDI : 7H - 18H
ET LE **SAMEDI** : 8H - 17H

www.toolstation.fr



**MARQUES
PROS**
aux meilleurs prix



**SERVICE
RAPIDE
& convivial**



**+12 000
PRODUITS**
en stock

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

Découvrez le **COMPTE PRO**



**SERVICES ADAPTÉS
AUX PROS**



**VOTRE
CARTE**



**BONUS
PRIVILÉGIÉS**



**FACILITÉ
DE GESTION**

**SIMPLE
RAPIDE
100%
GRATUIT**

NOUVEAU

**SOUSCRIVEZ À VOTRE COMPTE PRO
DIRECTEMENT DEPUIS L'APPLI !**

Pas + de 3 minutes : munissez-vous seulement de votre raison sociale
et de votre IBAN

Bon de commande

À renvoyer à l'adresse suivante : capeb@3bpro.fr

VOS COORDONNÉES

Nom Prénom

Nom de la société

Adresse

N° adhérent

Téléphone fixe Portable

E mail



Articles	Prix HT unitaire *	Tailles disponibles (indiquez votre quantité par taille)									Quantité	Prix total HT
Veste smart	37,90 €	XS	S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL	5XL		
Pantalon smart	37,90 €		S	M	L	XL						
Veste coton multipoche	26,50 €		S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL			
Pantalon coton multipoche	48,28 €	38	40	42	44	46	48					
Veste de peintre blanc	28,00 €	50	52	54	56	58	60					
Pantalon de peintre blanc	20,00 €	38	40	42	44	46	48	50	52	54		
		56	58	60								
Blouson ripstop	41,40 €		S	M	L	XL	2XL					
Polaire	15,20 €		S	M	L	XL	2XL	3XL				
Sweat	20,22 €		S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL			
T-shirt	10,24 €		S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL	5XL		
Polo	15,42 €		S	M	L	XL	2XL	3XL				

* Le prix s'entend avec le marquage CAPEB inclus.

Total

Nous avons la possibilité de rajouter votre logotype sur les produits commandés. Pour connaître les tarifs de personnalisation, merci de nous contacter à capeb@3bpro.fr

Avec le code CAPEB20, bénéficiez de 20 % de remise sur toutes commandes passées dans notre boutique située 1985, route de la Légion à Aubagne sur présentation de votre numéro d'adhérent.

Pénurie et hausse du coût des matériaux : la CAPEB sur le pont !

Les récentes crises successives (Covid, guerre en Ukraine, énergie) heurtent de plein fouet les activités des artisans du bâtiment. Fortement mobilisée, la CAPEB a obtenu en 2022, des victoires significatives.



SAINT-GOBAIN : DES DEVIS VALABLES UN MOIS

Enfin, elle a également obtenu un engagement individuel de Saint-Gobain, et de la plupart de ses enseignes, sur la durée de validité des devis portée à un mois, les hausses au 1^{er} du mois seulement, et le gel de certains prix.

focus sur NOTRE TERRITOIRE

- **Création d'une « ligne rouge » (06 44 80 99 01) pour artisans en difficultés**

Face aux conséquences de la crise des matériaux, la CAPEB13 s'est immédiatement mobilisée auprès de ses adhérents en créant notamment, une « ligne rouge », numéro de téléphone dédié aux entreprises en difficultés.

À tout moment, la CAPEB a répondu présente pour les écouter et trouver les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

PÉNURIE ET HAUSSE DES PRIX DES MATÉRIAUX : CRÉATION D'UN COMITÉ DE CRISE DU BTP

La CAPEB a obtenu la mise en place d'un Comité de crise du BTP afin de lutter contre les comportements abusifs en termes de prix de matériaux.

Ce comité a permis d'obtenir des avancées significatives :

- la publication des index du bâtiment (BT) sous 45 jours au lieu de 90 jours ;
- une fiche d'information sur les index BT pour une meilleure utilisation par les entreprises et leurs clients ;
- une invitation à un traitement équitable dans la relation clients-fournisseurs.

8 PARTENAIRES DU BÂTIMENT SIGNENT UNE DÉCLARATION COMMUNE

La CAPEB a encouragé et obtenu la signature d'une déclaration commune avec huit de ses partenaires (BDR Thermea, Berner, Coroxyl, Dimos, Layher, Têrèva, Urmet et Viessman) portant sur plusieurs points essentiels :

- maintien des prix sur 60 jours à minima ;
- non application des hausses de prix sur les stocks ;
- répercussion du juste prix lié à la hausse des coûts de l'énergie et/ou des matières premières et/ou des composants électroniques et/ou résultant de la décarbonation des process de production.

Zones à Faibles Émissions : trop de difficultés pour les artisans

La loi Climat et Résilience de 2021 a adopté le principe de la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE) dans les zones urbaines de plus de 150 000 habitants. Les collectivités locales peuvent limiter, voire interdire, l'accès des véhicules des professionnels considérés comme les plus polluants dans ces zones urbaines. La CAPEB s'est fortement mobilisée pour défendre les intérêts des artisans du BTP. Ces derniers ne disposent pas aujourd'hui de la capacité d'investissement nécessaire pour acquérir un véhicule adapté aux ZFE-mobilité.

ZFE DANS LES TERRITOIRES

Aujourd'hui, l'offre de véhicules professionnels électriques ou hybrides, qui permettrait aux entreprises de continuer à circuler et donc à travailler dans les Zones à Faibles Émissions (ZFE) est quasi inexistante. Il en va de même pour les bornes de recharges.

SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, SEULS 1% DES VÉHICULES UTILITAIRES SONT EN CRIT'AIR 5*. LA CAPEB RÉCLAME UNE DÉROGATION.

* Selon une étude de la Métropole Aix-Marseille basée sur les cartes grises



focus sur NOTRE TERRITOIRE

■ Enquête « spécial ZFE-mobilité » auprès des adhérents CAPEB 13 via la newsletter de février 2022

Objectif ? Interroger ses adhérents sur la mise en place d'une ZFE-mobilité, un périmètre au sein duquel la circulation des véhicules les plus polluants est progressivement limitée dans le centre-ville élargi de la commune de Marseille.

Les résultats de l'enquête ont montré de forts mécontentements pouvant aller jusqu'à la décision de ne plus intervenir dans la ville de Marseille.

■ Suite aux résultats de l'étude, la CAPEB 13 a rapidement réagi

En organisant une série de réunions avec les élus locaux, déplorant notamment l'absence de discussion de fond avec notre organisation professionnelle.

Rencontres avec les élus des territoires sollicités par la CAPEB 13 pour la mise en place d'un système de dérogation homogène transitoire et d'un guichet unique d'informations dédié aux professionnels :

- Sébastien Barles, adjoint au Maire en charge de la Transition écologique le 13 juillet 2022 ;
- Henri Pons, vice-président de la Métropole en charge des transports et mobilités durables le 4 octobre 2022 ;
- Audrey Gatian, adjointe au Maire de Marseille, déléguée à la politique de la ville et aux mobilités le 13 janvier 2023.

■ Réunion avec des Députés organisée le 24 mai 2022,

l'occasion également de faire le point sur la situation du marché des véhicules utilitaires, des bornes IRVE disponibles et de la situation financière des entreprises.

SIMPLE ET RAPIDE :
PROFITEZ-EN !



PRATIQUE

Mes retours sans délai, mes tickets de caisse et factures disponibles sur mon espace personnel

CONNECTÉE

100% digitale, 100% gratuite

FACILE

Ma carte dématérialisée toujours à portée de main

AVANTAGEUSE

Ma fidélité récompensée 1€ = 1 POINT

SPÉCIAL PROS



Des remises permanentes sur les grandes marques du bâtiment



Des facilités de paiement pour simplifier votre trésorerie

Gratuit

+ **Avantageux** + **Simple**



UNE APPLICATION GRATUITE ET PERSONNALISÉE

À TÉLÉCHARGER DÈS MAINTENANT !

Disponible sur



0 > 5 000 €



5 000 > 15 000 €



15 000 > 30 000 €



+ 30 000 €

2%

DE RÉDUCTION

3%

DE RÉDUCTION

5%

DE RÉDUCTION

BRICOMAN



PARTENAIRE DE VOS CHANTIERS
AU QUOTIDIEN.



RETROUVEZ NOS 16 AGENCES
DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE



Marchés publics : faciliter l'accès des petites entreprises de l'artisanat

Les marchés de la commande publique sont une source non négligeable de contrats pour les TPE / PME. Parce que leur accès est souvent complexe, la CAPEB les accompagne à mieux les maîtriser.

MARCHÉS PUBLICS : DES VICTOIRES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Pour favoriser l'accès des petites entreprises aux marchés publics, la CAPEB a obtenu :

- la pérennisation du seuil des marchés de travaux sans formalité préalable à 100 000 € HT;
- le maintien du seuil de paiement direct du sous-traitant de premier rang à 600 € TTC;
- la non-application des pénalités de retard en cas de pénurie de matériaux subie par l'entreprise;
- la modification des contrats publics en cas de pénurie de matériaux, jusqu'à hauteur de 50 %, s'il est possible de substituer un matériau pour rendre l'exécution du contrat possible et le versement de l'indemnité d'imprévision lorsque les conditions sont réunies;
- le relèvement des seuils planchers des avances dans tous les marchés publics de 20 à 30 % afin d'abonder la trésorerie des entreprises.



Le coup de pouce du Premier ministre Jean Castex

Une circulaire (n° 6338-SG du 30 mars 2022) a demandé aux maîtres d'ouvrage de respecter la clause de révision de prix dans les marchés publics de travaux, lorsque les parties sont exposées à des aléas économiques majeurs. Une obligation, rappelée par le Premier ministre, sous peine d'engager leur responsabilité.

Marchés Globaux de Performances : le combat continue !

Les Marchés Globaux de Performances (MGP) excluent les entreprises les plus petites : pour la CAPEB ces marchés doivent être justifiés et limités aux ouvrages complexes ou relevant d'une urgence réelle.

La CAPEB continue sa lutte contre les conséquences néfastes de ces marchés globaux sur l'économie de proximité.

focus sur NOTRE TERRITOIRE

- **Marchés publics de proximité**
La CAPEB 13 a sensibilisé l'ensemble de ses adhérents aux enjeux des marchés publics de proximité, pour mieux se développer. Deux axes d'intervention sont proposés :
 - inciter les chefs d'entreprise à répondre aux marchés de la commande publique;
 - faciliter leur accès grâce à des formations aux nouveaux outils numériques dédiés, simples d'utilisation.
- **En 2022, deux ateliers ont ainsi été organisés :**
 - « Maîtriser les outils numériques d'accès aux marchés publics » (Chorus Pro, Certurope, Reviz BTP et Nouma) en partenariat avec Fastpage, le 15 novembre 2022;
 - « Le mémoire technique » le 24 novembre 2022. Objectif : accompagner les participants à valoriser leurs savoir-faire et mieux se positionner sur les marchés.

Prêts Garantis par l'État (PGE) : simplifier le remboursement des artisans du BTP

Le remboursement des PGE, dispositif exceptionnel de garanties du Gouvernement permettant de faire face aux conséquences des crises successives, s'adapte aux artisans du BTP.

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE) : UNE RENÉGOCIATION BIENVENUE

La CAPEB s'est mobilisée pour aider les artisans du Bâtiments à faire face aux conséquences des crises successives (Covid, approvisionnements, prix, énergie et carburants).

Elle a ainsi obtenu la possibilité d'échelonner sur 10 ans le remboursement des PGE au lieu de 6 initialement. Une victoire concrète et bienvenue.



focus sur NOTRE TERRITOIRE

■ Enquête « spécial PGE » auprès des adhérents via la newsletter d'avril 2022

Objectif ? Mieux connaître l'état du remboursement des PGE souscrits auprès des banques pendant la crise sanitaire pour adapter la réponse de la CAPEB.

Les adhérents de la CAPEB doivent pouvoir être accompagnés et soutenus dans cette période de hausse incessante du coût des matériaux et matériels, qui annule les marges, et peut amener à travailler à perte sur les chantiers signés il y a plusieurs semaines.

■ Réunions « PGE » avec la direction régionale de la Banque de France

- une première rencontre a été organisée par la CAPEB 13 le 19 mai 2022.
- Prochaine réunion : le 15 février 2023.

Le saviez-vous ?

L'enquête « spécial PGE » était anonyme mais l'équipe de la CAPEB a rappelé les participants ayant donné leurs coordonnées, pour les aider en cas de situation délicate révélée par les réponses.

Social : l'engagement de la CAPEB récompensé par de belles victoires

La CAPEB se mobilise sans relâche pour obtenir les meilleures conditions sociales pour tous. En 2022, de belles victoires ont récompensé son engagement.

DÉDUCTION FORFAITAIRE SPÉCIFIQUE : MAINTIEN DES MODALITÉS D'APPLICATION EN 2023

Afin d'éviter aux entreprises les conséquences économiques et sociales d'une sortie brutale du dispositif de la DFS (Déduction Forfaitaire Spécifique), la CAPEB a obtenu du gouvernement le maintien des modalités d'application de la DFS actuelle en 2022 et 2023, en contrepartie d'une sortie progressive de ce dispositif sur une période transitoire débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin au 31 décembre 2031.

PÉRENNISATION DE LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Pour préserver le pouvoir d'achat, une prime de partage de la valeur (PPV) pérenne d'un montant de 3 000 € ou 6 000 € pour les employeurs, exonérés de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu sous certaines conditions, a été mise en place.

OPPOSABILITÉ DES ACCORDS D'ENTREPRISE AUX URSSAF

La CAPEB a obtenu de l'Urssaf que l'accord d'entreprise soit la norme de référence pour les indemnités de trajet dans le secteur du bâtiment, pour apprécier les éléments à intégrer au titre de l'assiette minimum conventionnelle. L'ensemble des Urssaf a été informé de ce changement de doctrine, ce dont la CAPEB se félicite.

CONVENTIONS ET ACCORDS : LA COUR DE CASSATION VALIDE LA POSITION DE LA CAPEB

La Cour de Cassation a confirmé la position de la CAPEB (arrêt du 21 avril 2022) concernant la constitution de deux Commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans le secteur du bâtiment.

Cette décision confirme l'opportunité de pouvoir disposer de deux conventions collectives nationales : une pour les salariés (ouvriers, ETAM et cadres) des entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés et une pour les salariés (ouvriers, ETAM et cadres) des entreprises du bâtiment employant plus de 10 salariés.

focus sur

NOTRE TERRITOIRE

- **Organisation d'un web atelier « Quelles conséquences en matière d'indemnisation des frais ? » le 27 janvier 2022 à Marseille**

La réalisation de chantiers éloignés de l'entreprise et du domicile des salariés implique des frais de déplacements, souvent source de conflits... Pour mieux accompagner les artisans, ce web atelier a permis d'étudier le sujet en lien avec la convention collective du bâtiment.

- **L'apprentissage au cœur des actions de la CAPEB :**

- CFA d'Aix les Milles le 23 mars 2022;
- CANA à Marseille le 29 novembre 2022.

- **Sondage « spécial apprentissage » réalisé auprès des adhérents via la newsletter de mars 2022**

Objectif ? Réaliser une étude sur l'apprentissage qui précise les données des Bouches-du-Rhône. Les résultats montrent des entreprises qui valorisent l'apprentissage et le transfert des savoirs via l'embauche d'un apprenti.



+ DE 60 % DES ARTISANS AYANT RÉPONDU AU SONDAGE ANNONCENT VOULOIR EMBAUCHER UN APPRENTI DANS L'ANNÉE QUI VIENT.

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et qualification RGE chantier par chantier : des dispositifs en évolution

Le label RGE et les CEE permettent la mise en conformité avec les nouvelles politiques sur l'environnement. La CAPEB s'implique régulièrement dans leurs évolutions.

LES CEE : UNE MEILLEURE INFORMATION DES ARTISANS

En 2022, la CAPEB a contribué à plusieurs dossiers structurants :

- démarrage opérationnel du programme « OSCAR » pour informer les entreprises artisanales des évolutions réglementaires du dispositif CEE ;
- sa simplification ;
- accompagnement individuel des entreprises dans leurs formalités de CEE, qui permet aux clients d'obtenir des primes.

Une centaine de Référents Aides à la Rénovation (RAR) ont été désignés et formés au sein du réseau CAPEB. Des supports spécifiques sont à leur disposition (MOOC, outils de communication...) pour préparer l'expérimentation menée dans quatre régions.

QUALIFICATION RGE CHANTIER PAR CHANTIER : PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION « QUALIFICATION CHANTIER »

La CAPEB a convaincu les pouvoirs publics de prolonger l'expérimentation du dispositif « Qualification chantier » obtenue en 2021.

Celle-ci permet à une entreprise non qualifiée RGE de faire bénéficier ses clients des aides liées à la qualification (MaPrimeRénov', CEE, etc.), via un audit en fin de chantier.

ACCOMPAGNATEUR RENOV' : UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

La CAPEB a obtenu un délai supplémentaire pour l'entrée en vigueur de l'obligation de recourir à un Accompagnateur Rénov' :

- dès janvier 2023, le dispositif pourra être mobilisé par les ménages modestes et très modestes pour des travaux de plus de 5 000 € TTC, visant une rénovation globale dans le cadre du programme d'aide « habiter mieux sérénité » de l'Anah (travaux permettant un gain énergétique de 35 % et l'atteinte d'un minima de l'étiquette E du DPE).
- dès septembre 2023, mobilisation pour tous les ménages dans le cadre de la réalisation d'un bouquet de travaux (deux gestes ou plus) supérieurs à 5 000 € TTC, générant plus de 10 000 € de subvention MaPrimeRénov'.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ : PLUS DE SIMPLICITÉ ET DE FINANCEMENTS MUTUALISÉS

La CAPEB a milité pour que le futur dispositif de soutien public aux travaux d'accessibilité soit simple avec des financements mutualisés.

Une concertation est ouverte en ce sens en vue de la mise au point de la nouvelle aide dénommée « MaPrimeAdapt ».

focus sur

NOTRE TERRITOIRE

- **Organisation de web ateliers :**
 - « Présentation du dispositif CEE et des partenaires CAPEB 13 » (Loris ENR et EDF), le 26 avril 2022 ;
 - « Bien préparer son audit RGE pour conserver sa qualification », focus sur le RGE chantier par chantier, le 28 mars 2022 ;
 - « RGE : comprendre les aides financières pour conseiller ses clients », focus sur la nouvelle plateforme unique de rénovation énergétique du logement - Pôle économique PACA, le 8 décembre 2022.

5 choses à savoir sur la pompe à chaleur hybride



Un équipement intelligent qui fonctionne avec 2 énergies

Équipement 2 en 1, la pompe à chaleur hybride permet de bénéficier du meilleur des deux sources d'énergie que sont le gaz et l'électricité.



Un équipement éligible aux aides financières

Éligible à l'ensemble des aides à la rénovation encadrées par l'État, la pompe à chaleur hybride affiche un coût d'achat réduit.



Un équipement qui permet de faire des économies d'énergie

Technologie adaptée aux maisons individuelles, la pompe à chaleur hybride permet réaliser entre 30% et 40% d'économies d'énergie par rapport à une ancienne chaudière fioul ou gaz.



Un équipement installé et maintenu par une filière hautement qualifiée

Une pompe à chaleur bien installée et bien entretenue permet de mieux maîtriser sa consommation et prolonger la durée de vie du matériel.



Un équipement plus écologique

La pompe à chaleur (PAC) hybride permet de réduire jusqu'à 75% les émissions de CO2 !

Vous souhaitez des renseignements
complémentaires sur la PAC hybride ?
Contactez dès à présent votre expert GRDF



Christian GUEYDON
06 18 61 22 24
christian.gueydon@grdf.fr



LA PETITE BOUTIQUE DE JULIE SE DÉVELOPPE AUSSI EN LIGNE



En tant que banque créée par et pour les entrepreneurs, nous aidons nos clients à développer leur activité avec des **solutions d'e-commerce** adaptées à chaque situation.

Découvrez notamment la solution d'encaissement en ligne de notre partenaire Payplug*, accessible y compris sur mobile.

**BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE**



la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire.

*PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622.

Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - www.bpmed.fr - Téléphone : 04.93.21.52.00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). Crédit photo : Gettyimages

